

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DISPENSE

[Article 3 du décret n°2022-633](#)

Je soussigné(e) : (NOM/prénom)

DIRECTION / SERVICE :

Matricule :

demande à être dispensé(e) de l'affiliation au contrat collectif à adhésion obligatoire de protection sociale en santé du ministère de l'Intérieur à partir du / / 20

Je certifie sur l'honneur me trouver jusqu'à la date du / /20 dans la situation suivante : *(cocher la case concernée)*

Type de motifs de dispense		Code Dialogue 2 Civils
<input type="checkbox"/>	Couvert par la Complémentaire Santé Solidaire	01
<input type="checkbox"/>	Couvert par un contrat individuel <i>Ce motif de dispense n'est valable que :</i> - à la mise en place du contrat collectif du ministère de l'Intérieur et jusqu'à la date anniversaire de mon contrat d'assurance santé complémentaire en cours ; - pour une durée de 12 mois après la prise de fonction.	02
<input type="checkbox"/>	Avoir conclu un contrat à durée déterminée et bénéficier d'une couverture individuelle des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident	03
<input type="checkbox"/>	Être couvert par une complémentaire santé y compris en tant qu'ayant droit :	
<input type="checkbox"/>	d'un contrat d'entreprise collectif à adhésion obligatoire ou facultative	04
<input type="checkbox"/>	d'un contrat individuel souscrit en tant que bénéficiaire du versement santé	14
<input type="checkbox"/>	du régime d'assurance maladie des industries électriques et gazières	13
<input type="checkbox"/>	d'un contrat collectif de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière dès lors que les contrats collectifs sont mis en œuvre dans les trois fonctions publiques concernées	12
<input type="checkbox"/>	d'une couverture collective des militaires	11

En cas de validation de ma demande, je renonce ainsi, pour la période dispensée :

- à tout remboursement de frais de soins de santé au titre du régime collectif et obligatoire mis en place par mon employeur ainsi qu'à la participation de celui-ci au titre du financement de cette couverture ;
- au bénéfice de la portabilité de mes droits en cas de chômage indemnisé.

En outre, je comprends qu'à partir de la mise en place du contrat collectif du ministère de l'Intérieur, le dispositif de remboursement forfaitaire de 15 € des cotisations de protection sociale complémentaire en santé prend fin.

Enfin, je suis informé(e) que je peux à tout moment revenir sur ma décision et adhérer au contrat collectif, sans qu'aucune majoration de cotisation ne me soit appliquée.

Si je souhaite bénéficier d'une dispense pour une nouvelle période, je devrais en faire la demande au moins trois mois avant la date de fin de ma dispense précédente. Si je ne sollicite pas de renouvellement de dispense, je serai affilié(e) automatiquement au contrat collectif du ministère de l'Intérieur à la fin de ma période de dispense.

Fait à

Le / / 20

Signature de l'agent :